

## DÉCISION DU MAIRE

<b>Décision N° 50-2023</b>	<b>MOYENS GENERAUX</b> <b>Marché de Fourniture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Marché n° 2022-41 : Fourniture et pose d'une Clôture au CSVM – Avenant 1</b></li> </ul>
--------------------------------	---

*Le Maire,*

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la Décision du Maire n° 22-2023 relative à l'attribution du marché de travaux n° 2022-41 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

### **Prend la décision suivante :**

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2022-41 : Fourniture et pose d'une clôture au CSVM, selon le montant actualisé suivant :

<b>JARDIN DECOR</b>	Montant HT initial	Montant HT avenant n°1	Montant HT actualisé	% d'écart introduit par l'avenant
Z.A Fief du Parc Nord 3 Route de Poitiers BP 29225 – GETIGNE 44190 CLISSON CEDEX	24 055.00 €	2 042.00 €	26 097.00 €	8.49 %

Article 2. **CHARGE** le Service "Finances - Marchés", les "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 20 avril 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

**Xavier Bonnet**  
Maire

*Décision transmise à la Préfecture* le **17 NOV. 2023**

*et affichée*  
le

**22 NOV. 2023**

